

**PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 OCTOBRE 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le vingt-neuf septembre 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents(es) : Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Stéphane JARDONNET - Caroline LEOTY - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Guillaume NOUALI - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Véronique REYMON - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

Avaient donnés(ées) pouvoir : Sébastien ALAMARGUY a donné pouvoir à Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT a donné pouvoir à Murielle DESFORGES - Catherine FRISE a donné pouvoir à Pierrette BORD - Bruno MOREAU a donné pouvoir à Jean-Loup LESAGE - Pascal RELIANT a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Claude RIBOULET a donné pouvoir à Fernand SPACCAFERRI - Elsa VALLIAMEE a donné pouvoir à Daniel MARTIN - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO

Etaient Absents(es) : Anne-Marie LAMALLE

Secrétaire de Séance : Stéphanie BODEAU

Le quorum est atteint.

La séance est présidée par Monsieur Le Maire – Sylvain BOURDIER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

ORDRE DU JOUR

- a) Adoption Procès-Verbal

- 1 - 2022/1894 - Compte rendu des décisions prises par le Maire conformément aux délégations de compétence
- 2 - 2022/1895 - Modification du tableau des effectifs emplois permanents
- 3 - 2022/1897 - Convention de restauration interentreprises
- 4 - 2022/1907 - Décision modificative n° 2 du budget général et décision modificative n° 1 du budget annexe transport urbain
- 5 - 2022/1898 - Acceptation de don à la commune de COMMENTRY
- 6 - 2022/1905 - Autorisation à donner dans le cadre de la souscription par la ville de Commentry au capital de la SCIC Hlm Evolée conformément aux stipulations de la convention d'utilisation de l'excédent de liquidation de l'OPAC de Commentry
- 7 - 2022/1904 - Travaux de sécurisation et adaptation PMR écoles et accueils périscolaires -
- 8 - 2022/1903 - Subvention travaux de l'église du Sacré Coeur sécurisation et confortement du solivage du plafond - Actualisation
- 9 - 2022/1902 - Renouvellement des contrats d'assurance de la collectivité
- 10 - 2022/1896 - Aménagement de voirie - rue de la Grange - Plan de financement définitif
- 11 - 2022/1899 - Travaux d'aménagement de voirie rue Paul Fabre - RD 453 - Convention avec le Département de l'Allier
- 12 - 2022/1900 - Cession à l'euro symbolique de parcelles du lotissement de la Chevantière au profit de l'association SOS villages d'enfants
- 13 - 2022/1906 - Renouvellement d'une convention d'objectifs avec l'association Commentry Football Club (CFC) et l'Association Sportive des Forgerons Commentryens (ASFC)

Communications du Maire

Questions Diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Mandats de vote

.1 Délibération 2022/1894

- Compte rendu des décisions prises par le Maire conformément aux délégations de compétence

PREND ACTE

Monsieur Spaccferri : Concernant l'avenant sur la fourniture de denrées alimentaires dans les restaurants scolaires, pouvez-vous nous annoncer le pourcentage d'augmentation ?

Monsieur Maraud, directeur sport enfance jeunesse : Depuis la rentrée scolaire de septembre, nous avons une augmentation de l'ordre de 25 %.

2 Délibération 2022/1895

- Modification du tableau des effectifs emplois permanents

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 7 MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE
POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT

3 Délibération 2022/1897

- Convention de restauration interentreprises

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

4 Délibération 2022/1907

- Décision modificative n° 2 du budget général et décision modificative n° 1 du budget annexe transport urbain

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Monsieur Spaccaferri : En août, un usager commentryen devant se rendre à un rendez-vous médical sur Montluçon n'a pas été pris en charge par le Transport à la Demande, sans qu'aucune solution ne lui soit proposée. Il faut savoir que la prise de rendez-vous médicaux est actuellement difficile et quand ils ne sont pas honorés cela risque de compromettre les choses pour un prochain rendez-vous.

Monsieur le Maire : L'agent devant assuré le transport à la demande ne s'est pas rendu à son travail ce jour-là, de plus sur les jours suivants, il n'a pas pris son poste au Centre Technique Municipal. Une solution de remplacement a été mise en place dès l'après-midi. Ce type d'incident peut malheureusement arriver. Le maximum est fait mais il y a des aléas indépendants de notre volonté. Une réponse a été faite à l'utilisateur et cette personne continue d'utiliser le transport à la demande.

5 Délibération 2022/1898

- Acceptation de don à la commune de COMMENTRY

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Monsieur Spaccaferri : Il me semble que les caravanes ne peuvent pas stationner plus de trois mois en dehors d'une aire prévue à cet effet.

Monsieur le Maire : Il serait bien de créer une aire spécifique aux gens du voyage, je pensais à Montmarault mais je ne sais pas si le maire de Montmarault y serait favorable. J'ai reçu un courrier m'informant de l'installation des gens du voyage à l'ancien stade du Vieux Bourg mais sans précision de date. J'ai donc bloqué l'accès avec des blocs en béton. Le représentant des gens du voyage m'a appelé téléphoniquement me spécifiant que peu de collectivités souhaitaient les accueillir et qu'ils s'installeraient coûte que coûte, y compris sur nos stades municipaux (voire le synthétique) si nécessaire. Après discussion et échanges avec la gendarmerie et la préfecture, j'ai enlevé les blocs puis j'ai fait installer un compteur afin qu'ils n'utilisent pas celui de l'aire des campings cars et ne se branchent pas de façon irrégulière. Les gens du voyage participent avec les agents communaux au nettoyage du stade, lieu de leur emplacement. Il est à constater qu'ils ont souhaité verser la somme de 1 800 euros en dédommagement alors que les campings cars ont un accès gratuitement à l'eau.

6 Délibération 2022/1905

- Autorisation à donner dans le cadre de la souscription par la ville de Commentry au capital de la SCIC Hlm Evoléa conformément aux stipulations de la convention d'utilisation de l'excédent de liquidation de l'OPAC de Commentry

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

7 Délibération 2022/1904

- Travaux de sécurisation et adaptation PMR écoles et accueils périscolaires -

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

8 Délibération 2022/1903

- Subvention travaux de l'église du Sacré Coeur sécurisation et confortement du solivage du plafond - Actualisation

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Madame Loureiro : Je pense qu'il y a une erreur au niveau du cartouche budgétaire.

Monsieur le Maire ; Nous allons rectifier cela.

9 Délibération 2022/1902

- Renouvellement des contrats d'assurance de la collectivité

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

10 Délibération 2022/1896

- Aménagement de voirie - rue de la Grange - Plan de financement définitif

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

11 Délibération 2022/1899

- Travaux d'aménagement de voirie rue Paul Fabre - RD 453 - Convention avec le Département de l'Allier

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

12 Délibération 2022/1900

- Cession à l'euro symbolique de parcelles du lotissement de la Chevantière au profit de l'association SOS villages d'enfants

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

13 Délibération 2022/1906

- Renouvellement d'une convention d'objectifs avec l'association Commentry Football Club (CFC) et l'Association Sportive des Forgerons Commentryens (ASFC)

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'ordre du jour, étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée le 06 octobre 2022 à 19 h 01

Le Maire,


Sylvain BOURDIER



Le (ou la) Secrétaire,


Stéphanie BODEAU